

CLASSE AGRO VÉTO POST BTSA-BTS

→ Devenir VÉTÉRINAIRE ou INGÉNIEUR DU VIVANT après un BTSA ou un BTS



La CLASSE AGRO VÉTO POST BTSA-BTS est une formation de remise à niveau (en sciences, en français-philosophie et en anglais) avant l'entrée en école vétérinaire ou en école d'ingénieur du vivant (domaines de l'agronomie, l'agroalimentaire, l'environnement, la forêt, la viticulture, les biotechnologies, le paysage, la gestion de l'eau, les productions animales, etc.).

Cette classe est réservée aux étudiants lauréats du Concours Véto ou du Concours Agro de la voie BTSA-BTS.

Cette formation, d'une durée d'un an, remplace l'ATS Bio à compter de la rentrée 2024.



LA CLASSE AGRO VÉTO POST BTSA-BTS

La CLASSE AGRO VÉTO POST BTSA-BTS vise à préparer les étudiants lauréats des Concours Véto et Agro de la voie BTSA-BTS aux études supérieures en école.

La formation est organisée en 2 semestres. Le premier semestre est commun à tous les étudiants alors que le second est en partie orienté ingénieur ou vétérinaire selon le concours réussi en amont.

L'emploi du temps de la classe est organisé en 3 pôles :



Les étudiants sont assurés d'obtenir une place en école vétérinaire ou d'ingénieur à l'issue de la formation sous réserve de validation des 60 crédits ECTS.

Durant l'année, l'évaluation se fait à 50% en contrôle continu et à 50% en examen national (2 sessions en janvier et juin). Le classement final influe sur l'identité de l'école intégrée l'année suivante.

L'organisation pédagogique de la formation vise à faciliter l'acquisition des compétences. Elle prend appui sur des pédagogies actives en classe (petit effectif), autour d'un équilibre entre activités individuelles et activités collaboratives et coopératives. Pour favoriser l'adaptation et la réussite de chaque étudiant, l'essentiel du travail personnel est réalisé en situation accompagnée lors du premier semestre. Pour faciliter l'acquisition et l'approfondissement individualisé des compétences visées par la formation, un accompagnement personnalisé et à l'orientation est également prévu.

¤ LES CONCOURS AGRO & VÉTO DE LA VOIE BTSA-BTS

Le Concours Véto et le Concours Agro de la voie BTSA-BTS sont réservés aux étudiants des BTSA (tous sauf Technico-Commercial et Développement et Animation des Territoires Ruraux), de certains BTS orientés en biologie ou en chimie et des BTS Maritimes. Pour le Concours Véto, les BTSA ANABIOTEC ou Productions Animales sont particulièrement recommandés.

Ces 2 Concours communs sont organisés en une phase d'admissibilité et une phase d'admission :

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1) Sélection sur dossier (Coeff 2)

- Évaluation du parcours académique (compétences, résultats scolaires et rangs de classement)
- Étude du profil du candidat (formation, stages, travail et/ou activités extra-scolaires)
- Étude du projet professionnel (évaluation de la pertinence du projet du candidat)

2) Épreuve écrite d'analyse et de synthèse de documents techniques et scientifiques (Coeff 1)

- Évaluation de l'expression écrite, des capacités de réflexion, d'analyse et de synthèse
- Évaluation du niveau de connaissance sur une thématique technique et scientifique

ÉPREUVES D'ADMISSION

3 MEM (Mini Entretiens Multiples) de 10 minutes en visioconférence (4 MEM si double inscription agro/véto) :

- Motivation professionnelle, connaissance des parcours et métiers possibles ;
- Connaissance du monde agricole / agroalimentaire / vétérinaire ;
- Travaux ou stage : présentation d'un travail réalisé par l'étudiant durant son BTS suivi d'un échange avec le jury.

QCM de 30 minutes sur des connaissances générales dans les matières scientifiques et de la logique (réalisé par anticipation le jour de l'épreuve écrite)

(Coeff 3)

Une 50^{aine} de places annuelles sont prévues au Concours Véto et une 100^{aine} de places au Concours Agro. Le Concours Véto peut se passer 2 fois : en deuxième année du BTSA-BTS-BTSM ou l'année d'après. Le Concours Agro peut se passer plusieurs fois. À noter qu'un étudiant peut passer la même année le Concours Agro et le Concours Véto de la voie BTSA-BTS mais aussi le Concours Apprentissage.

Ces Concours sont organisés par le **Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires (SCAV)**. Ce service communique toutes les informations relatives à ces concours via son site internet :

<https://www.concours-agro-veto.net/>

¤ LE PROFIL DES ÉTUDIANTS

L'entrée en école d'Ingénieur ou Vétérinaire via les Concours Agro ou Véto de la voie BTSA-BTS suivis de la CLASSE AGRO VÉTO POST BTSA-BTS peut convenir aux étudiants ayant besoin d'enseignements plus pratiques, ne se sentant pas prêts ou suffisamment armés pour aborder une CPGE BCPST ou TB.

Pour autant, cette voie d'accès aux grandes écoles étant également sélective et exigeante, il est nécessaire de ne pas avoir de lacunes théoriques, de faire preuve de beaucoup de sérieux, d'avoir une grande motivation, une très bonne capacité de travail et la volonté affirmée de réussir.

¤ LES POURSUITES D'ÉTUDES

À l'issue de la validation de cette année d'études, les étudiants obtiennent 60 crédits ECTS et reçoivent une attestation descriptive du parcours de formation. Ils sont affectés, selon le concours passé en amont, soit dans l'une des écoles d'ingénieur (en 1^{ère} année de cycle ingénieur – cursus en 3 ans) soit dans l'une des écoles nationales vétérinaires (en 2^{ème} année – cursus en 5 ans). L'affectation dans les écoles se fait selon leur classement au contrôle continu et aux 2 sessions d'examens finaux, leurs vœux et le nombre de places ouvertes.